

ABONNEMENTS;

Un an (Suisse) Fr. 4. —
Six mois » » 2. 50
Trois mois » » 1. 50
Etranger : Port en sus

AVEC BULLETIN OFFICIEL:

Un an . . . Fr. 5. 50
Six mois . . . » 3. 50
Trois mois . . . » 2. —

NOUVELLISTE VALAISAN

ANNONCES:

La ligne ou son espace.
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
Etranger 30 cent.
Réclames: 50 cent. la ligne.
Minimum par une annonce 75 cent.
Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Sion, Lausanne, Montreux, Genève, Fribourg, etc. et au Bureau du Journal.
Rédaction, Administration, Bureau du Journal
ST-MAURICE
Téléphone — Téléphone

Journal du Matin, paraissant à ST-MAURICE, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

ÉLECTION du 47^{me} arrondissement Convocation

Les délégués conservateurs des communes du 47^{me} arrondissement fédéral (Bas-Valais), sont convoqués à une assemblée qui aura lieu à Martigny-Ville, au local du Cercle, dimanche prochain, 1^{er} octobre 1911, à deux heures précises de l'après-midi.

ORDRE DU JOUR: 1. Propositions du Comité concernant le choix d'un candidat au Conseil national. — 2. Renouvellement du Comité. — 3. Propositions individuelles et communications éventuelles.

Le Comité.

D'autre part, nous recevons la communication suivante:

Le Comité conservateur du 47^{me} arrondissement fédéral a tenu, lundi, une réunion à Martigny, à l'effet de désigner le candidat du parti conservateur en remplacement de M. le Conseiller national Pellissier, démissionnaire. Le Comité a, d'abord, porté ses suffrages sur M. Cyrille Joris, secrétaire du Grand Conseil. Celui-ci ayant décliné toute candidature, le Comité décide de proposer, comme candidat, M. Jules Tissières, avocat à Martigny-Ville. Le choix sera soumis à la ratification de l'Assemblée des délégués du parti qui aura lieu le 1^{er} octobre à Martigny.

Nous n'ajouterons qu'un mot à ce communiqué.

Il y a en Valais, cinq ou six orateurs politiques de grande et d'élégante tournure. M. Jules Tissières en est un.

Très cultivé, largement pourvu de lectures, il peut donner à ses discours, à ses conférences et à ses rapports cet air de variété dans l'unité qui est un moyen excellent de retenir les curiosités.

C'est là un don extrêmement précieux pour un homme politique et pour un membre du Conseil national.

M. Jules Tissières a, de plus, l'amour du travail, qualité plus rare qu'on ne pense de nos jours. Rien de ce qu'il entreprend ne lui paraît quantité négligeable, et, au service d'une thèse, ou d'une simple dissertation politique, il met son talent entier.

Personnellement, nous l'avons entendu au Grand Conseil, au tribunal, à une tribune de conférencier, et, toujours nous avons dû faire cette remarque que son éloquente parole vaut par sa précision et par une profonde émanation de vie et de sincérité.

Le choix du Comité conservateur du Bas-Valais est donc excellent et les délégués conservateurs des communes seront heureux de le confirmer par un vote unanime.

Ch. SAINT-MAURICE.

ECHOS DE PARTOUT

Rois collectionneurs. — On a signalé quelques collections de monarques amateurs. L'une des plus inattendues, et sans doute la plus étonnante, est celle qu'a réunie le roi Alphonse XIII. Il a eu l'idée de conserver tous les objets se rapportant aux crimes ou accidents qui, depuis son enfance, ont menacé sa vie. Collection tragique et qu'un roi seul — ou un ministre russe — pouvait réunir. Dans sa vitrine on peut voir d'abord une tétine de biberon qui avait été empoisonnée

pour faire périr Alphonse XIII au berceau — déjà!

Puis ce sont des éclats de la bombe de Barcelone; divers objets ramassés dans la rue après l'explosion de l'engin dissimulé sous un bouquet et lancé sur son carrosse le jour de son mariage; enfin la peau tannée d'un des chevaux qui le conduisirent, et un fragment du landeau où il avait pris place auprès du président Loubet, lors de l'attentat de la rue de Rohan.

Métier charmant, n'est-ce pas, que le métier de roi?

Par contre, le gaekwar de Baroda — c'est un rajah indien — possède un tapis fait de rangées de rubis, diamants et perles entrelacés d'une valeur approximative de soixante-dix millions.

Enfin, tandis que le roi de Siam collectionne des boîtes d'allumettes de tous les pays, et le sultan de Zanzibar des horloges de tous les modèles, le sultan du Maroc — d'actualité, celui-là! — a entassé dans un salon de son palais douze phonographes, six vérascopes, une pétrolette, trois carrosses du XVII^e siècle, un chemin de fer mécanique et un billard anglais.

Voilà un ameublement qui ne manque pas de style...

Le flair postal. — On parle toujours du flair postal avec éloges; nos fonctionnaires postaux le méritent certainement; mais il arrive quelquefois que ce flair les met en déroute. Ainsi, le 7 septembre passé, un commerçant de Lucerne envoyait une lettre à l'établissement d'aliénés de St-Urbain avec l'adresse suivante: «Etablissement d'aliénés, St-Urbain» et un affranchissement de 0.10 ct. Il ne fut pas peu surpris de recevoir, le 12, sa lettre en retour avec la mention: «Inconnu, retour à l'envoyeur». L'employé postal avait expédié la lettre à St-Urbain, Haute-Marné, France. De là elle navigue à Chaumont où on la réexpédia avec mention: «Voir St-Urbain par Rosières, Meurthe et Moselle». Enfin, comme on ne parvenait pas à trouver le destinataire on renvoie la lettre à l'expéditeur lequel déclare à la poste qu'il avait voulu envoyer la missive à St-Urbain, canton de Lucerne. Tableau!

Le renchérissement de la vie. — La scène se passe devant un tribunal de district du canton de Zurich. Le prévenu est accusé d'avoir flanqué une gifflé à une marchande.

Le juge (au prévenu): Avez-vous donné une gifflé à la marchande?

Le prévenu (riant): Oui, mais j'avais des motifs!

Le juge (sévère): Pour un soufflet, il n'y a pas de motifs!

Le prévenu: Ah! je ne le savais pas! Pourtant moi, j'ai eu des motifs. Parce que je n'ai pas voulu lui payer un verre de vin elle m'a bousculé et m'a traité de ladre, de pingre! Je ne peux pourtant pas me laisser dire cela, à moi qui suis marié, par elle, qui n'est qu'une veuve!

La plaignante: C'est pour cela que je ne veux pas me laisser giffler devant toute une assistance.

Le juge: Tâchez de vous entendre. — A la plaignante. — Avez-vous traité le prévenu de pingre?

La plaignante: Oui, mais c'était pour rire. Le prévenu: Le soufflet était aussi pour rire!

Comme les parties ne parviennent pas à s'entendre, le juge condamne le prévenu à 20 fr. d'amende.

Le prévenu (étonné): Comment, 20 fr.? Autant que ça? J'ai cru qu'un soufflet ne coûtait que cent sous!

Le juge: Vous êtes dans l'erreur!

Une voix dans le public: Vous comprenez, c'est que tout a renchéri!

La mort d'un brave. — De Paris:

Samedi matin, un plombier-couvreur, procédant à des réparations sur la toiture d'un des pavillons de la halle aux porcs, au marché de la Villette, s'affaissa brusquement, frappé de congestion. Son aide, après avoir vainement tenté de lui administrer un cordial, descendit en hâte chercher du secours.

Les pompiers de Bitche et de Château-Landon, accourus aussitôt, dressèrent leurs échelles, mais quand ils parvinrent auprès de l'infortuné la mort avait fait son œuvre; ils ne ramenèrent qu'un cadavre.

Devant ce cadavre, les têtes s'inclinèrent très bas, car le brave couvreur, ainsi terrassé par la mort sur ce périlleux chantier aérien, n'était ni un inconnu, ni un indiffé-

rent pour personne. Nul n'avait oublié l'humble héros, qui le jour de la terrible catastrophe du Bazar de la Charité — le 5 mai 1897 — fit bon marché de son existence pour arracher tant de victimes à la mort.

Ce jour-là, en effet, entre tous les sauveteurs acharnés à leur œuvre de dévouement, on remarqua la prodigieuse intrépidité d'un ouvrier plombier, qui, à plus de dix reprises, s'élança dans le brasier, ramenant chaque fois une ou deux personnes.

Brûlé grièvement aux mains et au visage, il se faisait panser en hâte entre deux sauvetages par un des docteurs présents; puis, avidement, se précipitait à nouveau, tête baissée, dans la fournaise. Quarante personnes furent sauvées par lui. Il ne se retira que lorsque tout fut consumé, après tout espoir perdu. Alors, le visage tuméfié, les mains enveloppées de pansements, il s'esquiva timidement sans se nommer et se perdit dans la foule.

Plusieurs jours durant on ne sut rien de lui. Le hasard, enfin, fit découvrir son nom: Piquet, couvreur, au service de M. Mesureur, rue Bayen.

Il obtint du conseil municipal une médaille d'or de 1^{re} classe et fut attaché, par la Ville de Paris, en qualité de couvreur à l'entretien du marché aux bestiaux et des abattoirs.

Le brave Piquet, qui ne comptait que des amis, laisse une femme et trois enfants: un garçon de treize ans, et deux fillettes, de sept ans et de un an.

Simple réflexion. — La faveur fait rarement de bons choix.

Curiosité. — L'office anglais de statistique évalue à 1 milliard 565 millions le nombre des êtres humains vivant sur la terre. Si nous étions 6 ou 7 milliards, les récoltes et les élevages ne pourraient pas suffire à nourrir la population.

Pensée. — Car d'ailleurs le monde veut bien qu'on soit sage, il le dit du moins; mais il ne reconnaît pas la sagesse hors de l'avis et de la pratique du grand nombre.

Mot de la fin. — L'agent matrimonial. — La Suisse est extrêmement riche, et l'Italienne très jolie.

Le client. — Alors, procurez-moi une ressortissante de la Suisse italienne.

Grains de bon sens La presse catholique

Nous ne pourrions citer toutes les lettres de l'épiscopat italien, en faveur de la presse franchement catholique, qui ont suivi le Bref énergique de Sa Sainteté Pie X.

Voici, du moins, un passage d'une lettre pastorale de M^{gr} Peri, évêque de Cortone, à son clergé. On ne saurait rien désirer de plus net ni de plus apostolique:

«Je rappelle à mes prêtres ma circulaire N° 7 du 19 novembre 1910, par laquelle je leur interdisais l'abonnement et la lecture des journaux libéraux et rappelaux à tous l'enseignement chrétien sur la coopération. Je dirai plus aujourd'hui. Non seulement gardez-vous de coopérer aux journaux libéraux, mais encore de coopérer de quelque manière que ce soit, à certains journaux qui se disent catholiques sans l'être en réalité.

C'est le cas de répéter, dit M^{gr} Peri, de quelque manière que ce soit, à certains journaux qui se disent catholiques sans l'être en réalité. C'est le cas de répéter avec Notre-Seigneur: «Attendez à falsis prophetis qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces.» (Math. VII, 15). Le Pape a parlé clairement à diverses reprises sur la mission du journalisme catholique; mais on avait créé et l'on voulait maintenir un système de confusion qui menaçait de s'introduire dans les rangs des ecclésiastiques et même des religieux. Pour dissiper ce confusionnisme, le Pape a écrit récemment une lettre à l'Épiscopat lombard, dans laquelle il rappelle trois points. Le premier est que

les journaux catholiques non seulement ne doivent jamais s'écarter du magistère de l'Église, mais en outre, ils doivent en tout et pour tout se conformer aux directions, aux programmes, aux désirs du Saint Siège. Pie X, en second lieu, déplore que certains journaux catholiques ne revendiquent pas la liberté, l'indépendance du Vicaire du Christ si sacrilègement méconnue et enchaînée de la part des gouvernements et par conséquent ne protestent pas contre les très déplorables conditions dans lesquelles se trouve aujourd'hui le Saint Siège, après les «faits accomplis». En troisième lieu, le Pape déplore l'attitude de ces journaux catholiques qui louent amplement, voire sans aucune réserve, certains écrivains dont les œuvres, étudiées à fond, apparaissent plus ou moins souillées de plusieurs erreurs. Par là voici tracé le programme du journalisme catholique. Qui suit ce programme sera vraiment catholique et mérite d'être soutenu par les catholiques. Qui ne suit pas ce programme n'est catholique que de nom, et par conséquent ne doit pas avoir accès dans les presbytères ni les maisons religieuses, mais être rejeté à l'égal et «même davantage que les ennemis déclarés de l'Église».

«Nous n'avons pas tant besoin de nouvelles que de saints principes, et par conséquent nous ne devons pas choisir les journaux qui nous rebattent la tête des potins de la «politique mondiale», mais bien ceux qui éclairent l'esprit sur les graves questions du jour et, rappelant les directions du Pape, vous dirigent dans le droit chemin. Ils relatent, du reste, les nouvelles les plus importantes et les plus nécessaires, et ils feraient mieux encore s'ils étaient davantage aidés par les catholiques».

† Saturnino Peri,
Evêque de Cortone.

LES ÉVÉNEMENTS

Une catastrophe à Toulon

On lira plus loin l'épouvantable et douloureuse catastrophe qui s'est produite lundi matin, à Toulon.

Ce malheur a provoqué la plus désolante affliction dans tous les cœurs.

Un des grands cuirassés de France disparu, englouti tout à coup dans une formidable explosion, des centaines de marins broyés ou noyés, la flotte diminuée d'une de ses plus belles unités dans un de ces accidents dont les causes échappent à toutes les prévisions et qu'il sera difficile d'établir exactement!

L'émotion qu'en ressent la France est d'autant plus vive que cette catastrophe se produit au lendemain de la superbe manifestation navale qui montrait sa marine réorganisée et en train de reprendre, par une remarquable activité, le rang qu'elle avait perdu sur les flottes des autres puissances.

On venait d'applaudir à ces progrès; on venait d'assister avec une joie patriotique aux lancements successifs à Brest et à Lorient du *Jean-Bart* et du *Courbet*, qui allaient grossir la flotte de guerre, sous l'égide de ces deux grands noms historiques, quand est survenu l'accident imprévu, celui qui par sa soudaineté dérouta tous les calculs et laisse impuissants et consternés.

De telles catastrophes ne sont pas malheureusement isolées. Celle qui fait disparaître la *Liberté* rappelle cette autre explosion qui anéantit naguère, en aussi peu de temps, l'*Iéna*, dans cette même rade de Toulon.

A quelles causes attribuer ces accidents trop fréquents et qui n'épargnent

aucune marine du monde? Les techniciens les rechercheront et s'évertueront à nous les expliquer. Pour les profanes, ils apparaissent comme un résultat fatal de cette accumulation d'applications scientifiques qui font de nos vaisseaux des volcans en perpétuelle éruption. Qu'on s' imagine ces immenses cathédrales de fer et d'acier, aux cales bourrées d'engins explosifs, à côté de multiples chaudières, les murs, les plafonds, les planchers traversés par d'innombrables réseaux électriques apportant partout la lumière et la force.

Il suffit d'une étincelle, d'un court-circuit ignoré ou trop tardivement deviné pour transformer en brûlots ces masses qui portent en leur sein des cargaisons de gargousses et d'obus.

La science qui découvre chaque jour les forces de la nature et les soumet aux caprices de l'homme, n'a pu en dompter à son gré les mystérieux effets et avec leurs germes de vie elles engendrent à la fois des germes de mort.

Jamais leurs victimes n'ont été plus nombreuses, qu'elles soient précipitées du haut des airs, carbonisées par leurs machines, brûlées par des retours de flamme, comme dans le récent accident du *Gloire*, ou englouties au sein des eaux par des explosions de chaudières et de soutes comme dans la catastrophe du *Liberté*.

La France pleure la perte de ses enfants qui, prêts à la défendre dans les heures anxieuses que nous venons de traverser, sont tombés à leur poste de combat.

Les Détails—438 morts

Le croiseur «Liberté» a sauté, lundi matin, à 5 h. 55.

L'explosion est due à un incendie qui s'est déclaré dans les soutes du croiseur.

Une centaine de matelots se sont sauvés en se jetant à la mer un moment avant l'explosion.

Tout le reste de l'équipage est considéré comme perdu.

Le croiseur «Liberté», qui est coupé en deux, a coulé en 19 minutes.

Le croiseur était commandé par le capitaine de frégate Jaurès, il avait un équipage de 700 hommes.

A l'aube, le feu s'était déclaré.

On avait aussitôt évacué la plus grande partie possible du personnel et organisé les secours.

Il y avait à terre environ cent cinquante permissionnaires de nuit.

De plus, le navire demanda des secours et tira quatre coups de sa petite artillerie pour demander qu'on vint à son aide.

Immédiatement tous les navires envoyèrent des embarcations pleines d'escouades de secours pour combattre l'incendie.

L'incendie gagna rapidement un blockhaus et atteignit les soutes.

On ne peut établir si l'ordre de noyer les soutes fut donné et surtout s'il fut donné à temps.

De petites explosions successives se produisirent d'abord, puis on en entendit une formidable.

Une grande partie de l'équipage et tout l'état-major étaient encore à bord.

Détail lamentable: plusieurs embarcations et chaloupes se rendirent vers la *Liberté* pour combattre l'incendie lorsque les soutes de ce navire explosèrent. Des embarcations furent atteintes et presque tous les matelots qui les montaient furent tués ou blessés. Le bruit causé par l'explosion a été aussi formidable que l'explosion du *Magenta*, de la poudrière de Lagoubran et du cuirassé *Iéna*. Le coup fut entendu à plus de 10 kilomètres à la ronde, jetant l'émoi parmi la population déjà attristée

par l'explosion de la *Gloire*.

Du cuirassé *Liberté*, il ne reste plus que la carcasse se maintenant péniblement à la ligne de flottaison.

On raconte des scènes navrantes qui se sont passées avant l'explosion.

Une partie de l'équipage, réunie à l'arrière du navire, s'appêtait à jeter à l'eau les bateaux de secours lorsque l'explosion survint et tous ces malheureux furent projetés en l'air.

Un télégramme officiel au ministère de la marine annonce que le nombre des morts et des disparus serait de 438 environ, y compris ceux des bâtiments voisins.

Il est impossible d'établir une liste nominative des disparus de la *Liberté*, pour la raison que tous les livres administratifs du cuirassé ont disparu.

Nouvelles Etrangères

La mort du cardinal Moran.

Le primat catholique de l'Australie, le cardinal Moran, vient de mourir. On l'a trouvé agonisant au pied de son lit.

La Tripolitaine.

Le journal *Provincia* de Côme, publie la note suivante qu'il dit tenir de source tout à fait sûre : Sept navires de guerre sous le commandement de l'amiral Aubry sont déjà arrivés dans les eaux de la Tripolitaine. Quatre navires avec des troupes et du matériel de guerre sont partis la nuit dernière de Palerme. Deux autres bâtiments sont partis mardi de Naples. **Tripoli a été occupé mercredi.**

L'ambassadeur d'Allemagne a sollicité une audience du sultan. On croit que l'Italie remettra incessamment à la Turqui la nouvelle note réclamant le règlement immédiat de tous les incidents italo-turcs et la reconnaissance de privilèges économiques et politiques. Dans les cercles officiels, on assure que si les Italiens débarquent à Tripoli, la Turqui, la nouvelle note réclamant le règlement diplomatiques et expulsera les sujets italiens. L'Allemagne serait alors chargée des intérêts italiens en Turquie. On signale une grande agitation dans le corps des officiers. Il est à craindre que le gouvernement et le comité, dans le but de faire oublier leur responsabilité, encouragent un courant italo-phobe qui pourrait dégénérer en un courant général de xénophobie. La commission militaire a proposé au gouvernement d'envoyer à Tripoli, au moyen de bateaux ottomans et étrangers, une division, plusieurs batteries, 12.000 fusils et des munitions.

— La Confédération générale du travail de Rome a proclamé la grève générale pour mardi. On ne sait si le mouvement sera suivi.

Nouvelles Suisses

LA SESSION D'AUT OMNE

La session extraordinaire des Chambres qui s'est ouverte lundi sera courte — une dizaine de jours probablement, quinze au maximum, lisons-nous dans la *Suisse Libérale*.

Si les Chambres fédérales se réunissent une fois encore avant le renouvellement du Conseil national, c'est qu'un certain nombre de questions qui auraient dû être liquidées au cours de la dernière session sont restées en souffrance et réclament une solution.

Il est urgent que le Conseil national termine enfin l'examen du rapport de gestion du Conseil fédéral pour 1910, et qu'il s'occupe du rapport de gestion et des comptes des chemins de fer fédéraux pour la même année qui n'ont encore été approuvés que par le Conseil des Etats. Sinon l'on se trouverait avoir à les examiner dans la session de décembre avant de pouvoir aborder la discussion du budget de 1912.

Quelques vieilles connaissances figureront également à l'ordre du jour : les vins artificiels, la Bibliothèque nationale, la viande congelée. Cette dernière occupera les Etats, mais il est peu probable qu'elle nous procure le spectacle d'un débat aussi vif et aussi prolongé que celui qui passionna, cet été, le Conseil national. Les positions sont prises, les opinions assises, et il n'y a guère d'illusions à se faire sur le résultat final.

La session fournira au Conseil national l'occasion de discuter quelques mo-

tions d'âge respectable, en tête celle de M. Spahn, vieille de plus d'un an déjà. On se rappelle peut-être que l'année passée, au cours de la session de juin, le chef du groupe radical, à la suite d'incidents confessionnels survenus dans le canton de Bâle-Campagne et qui firent en leur temps pas mal de bruit, avait déposé une motion invitant le gouvernement à prendre des mesures pour faire respecter l'article 50 de la Constitution, qui assure le maintien de l'ordre public et de la paix entre les différentes communautés religieuses. Peut-être en résultera-t-il un débat confessionnel qui ne manquera pas de vivacité, quoique les passions aient en depuis lors le temps de se calmer.

La motion de M. Hoffmann a moins de chances d'agiter le Conseil national. Le député démocrate de Thurgovie demande, on s'en souvient, la création d'une assurance fédérale mobilière obligatoire. Il avait eu la chance de pouvoir développer son idée pendant la dernière session, mais des questions plus urgentes étaient venues interrompre la discussion. La façon dont cette motion avait été accueillie laisse prévoir qu'elle n'aura guère de succès et que le Conseil national ne s'y attardera pas.

Quant à la motion Seiler, qui invite le Conseil fédéral à étudier la création d'un Office central de tourisme, elle ne semble pas devoir donner lieu à bien vive discussion — si tant est qu'elle arrive à être discutée ces jours prochains. D'autres questions plus importantes rendaient nécessaire la réunion du Parlement cet automne.

Le délai pour la ratification du compromis conclu entre le Conseil fédéral et la Compagnie du Gothard en liquidation relativement au prix de rachat expire le 20 décembre. Il était donc fort désirable de discuter cette affaire sans retard. La commission du Conseil des Etats, comme on l'a annoncé, proposera au National d'approuver le compromis. Il est probable que cela ira sans difficulté. Mais on peut s'attendre à ce propos à un débat ferroviaire qui ne manquera pas d'intérêt.

Un autre objet important réclame l'attention du Conseil national, c'est la réforme de l'organisation judiciaire fédérale. Les deux Chambres n'auront vraisemblablement pas trop de peine à se mettre d'accord sur le projet du Conseil fédéral, quelque peu modifié au cours de son séjour aux Etats.

Quant à la révision de la loi sur les fabriques, à l'augmentation des taxes téléphoniques au National, à l'élévation des traitements maximum des chefs de divisions et des premiers secrétaires des Départements fédéraux, il est quasi-certain qu'elles seront renvoyées à des temps meilleurs.

Peut-être, pour épicer un peu cette session qui s'annonce calme, l'interpellation sur l'affaire Held viendra-t-elle fournir au Conseil fédéral l'occasion de produire les révélations et les éclaircissements réclamés par la Suisse orientale. Il est prudent, toutefois, de n'y pas trop compter.

Atroce accident du travail

Un ouvrier de la fabrique de bougies et savons des Grottes (Genève), vient d'avoir une fin des plus tragiques.

L'ouvrier avait repris son travail dimanche soir et il était descendu dans la chaudière pour un nettoyage complet auquel il procédait une fois par année. Pour pénétrer dans la chaudière, il faut se laisser glisser dans un syphon d'un diamètre de la corpulence d'un homme, puis dans un deuxième boyau. L'infortuné ne devait pas revenir de cette périlleuse descente.

Lundi matin arrivait M. Sutter, de Zurich, qui devait inspecter les chaudières; comme le chauffeur n'était pas à son poste, un ouvrier descendit dans le tube et revint avec l'épouvantable nouvelle que le cadavre de son collègue gisait sous la partie inférieure du syphon.

Pour dégager le corps, on dut avoir recours aux sapeurs du poste permanent qui, pour mener à bien leur dangereuse opération, durent installer un ventilateur à l'entrée de la chaudière.

Il résulte des constatations faites que le chauffeur a été électrocuté par la lampe « protégée » qu'il utilisait. Ces lampes portatives — dont se servent par exemple les pompiers dans les feux

de cave — s'adaptent à toutes les douilles. La lampe de l'ouvrier devait être défectueuse et lorsqu'il mit le contact il reçut toute la décharge du courant; le malheureux avait une main carbonisée jusqu'aux os.

La victime laisse une veuve et deux enfants.

Chambres Fédérales.

A l'ouverture de la séance d'hier des Chambres fédérales, les présidents des deux Conseils ont exprimé les sentiments de regrets et de sympathie du Parlement et du peuple suisses envers la France à l'occasion du grand malheur qui vient de frapper sa marine.

Le Conseil des Etats a voté le crédit de 2.050.000 fr. comme subvention à l'Exposition nationale de 1914 à Berne.

Le Conseil national examine le rapport de gestion de la Confédération pour 1910.

Les champignons.

Lundi matin est décédé à Villeneuve, M. Isidore Pretti, entrepreneur, empoisonné le 12 septembre, avec sa famille, par des champignons vénéneux. C'est la cinquième victime. Ont successivement succombé : deux filles, un petit-fils, la mère et le père. De la famille, il ne reste plus que le fils, âgé de 15 ans, qui est hors de danger.

Syndicats ouvriers.

Le congrès de la Fédération suisse des syndicats ouvriers, après un exposé de M. Schneeberger, secrétaire des ouvriers métallurgistes, a voté les résolutions du rapporteur relatives à la question des syndicats ouvriers, puis il a discuté longuement, après un rapport de M. Durr, de Berne, la question du renchérissement de la vie et des salaires ouvriers. Le congrès a été ensuite clos.

Tentative d'escroquerie.

Samedi matin un individu a tenté, à la succursale de la Banque cantonale de Winterthur, de retirer de l'argent au moyen d'un livret de caisse qui avait été dérobé, il y a plusieurs semaines, à Affoltern. Cet individu, un nommé Schlusser, de Affoltern, qui est sous le coup d'un mandat d'arrêt, a été arrêté.

Asphyxié.

Joseph-Isidore Armand, 46 ans, Neuchâtelois, chauffeur, a été trouvé mort dans une chaudière de la maison Randon à Genève. Il a dû être asphyxié.

Monument à Rachel.

M. le directeur Emile Durer, des « Bonnes Feuilles » de Paris, en séjour à Genève, nous informe que le comité préparatoire pour l'érection du monument Rachel a obtenu l'adhésion de M. le colonel Waldmayer, qui offre dans sa propriété de Mumpf l'emplacement nécessaire pour l'érection du monument ainsi que le piédestal en pierre ou marbre. M^{me} la duchesse de Bojano, propriétaire du château des Terrasses, à Nyon, a accepté la présidence du comité pour le monument Rachel. Le Conseil d'Etat d'Aarau a promis son appui pour l'exécution de cette belle idée. Enfin, M. René Doumic parlera à la première séance de la société des gens de lettres en faveur du monument.

Incendie.

Mardi matin, à 3 heures, à Moos, près d'Ebersol, St-Gall, la maison et la grange de M. Jacob Næf ont été complètement détruites par un incendie, provoqué par un locataire qui voulait verser du pétrole dans une lampe allumée.

La femme de ce locataire, dans sa terreur, a sauté par la fenêtre et s'est grièvement blessée. Elle a été transportée à l'hôpital.

La Région

Beau bétail.

On cite un éleveur des Ormonts qui a vendu quelques têtes de bétail à des prix vraiment superbes.

Une vache a été payée 1205 francs; un taureau, élève de celle-ci, 1020 fr.; une autre vache 1050 francs et enfin quatre autres têtes bovines pour 3610 francs les quatre.

Nouvelles Locales

Martigny.

Le tribunal a acquitté comme ayant agi pour sa légitime défense Joseph Tornay, 70 ans, qui, le 3 juin dernier, tua à coups de serpette son voisin Auguste Meunier.

DONNÉES

sur le Chemin de Fer Funiculaire de Sierre à Montana-Vermala

La construction du funiculaire a commencé en juin 1909. Le capital social engagé est de fr. 1.600.000 moitié actions et moitié obligations. — Les études ont été faites et les travaux dirigés par MM. Boiceau & Muret, ingénieurs à Lausanne, par les soins desquels la société a été constituée. Les travaux ont été exécutés par l'entreprise Frütiger, Luthi & Lanzrein, à Sierre. Le système funiculaire a été choisi parce qu'il était de beaucoup le plus économique à établir et à exploiter; il est rapide et permet de franchir en 45 minutes seulement une différence de niveau de 1000 mètres (Sierre 537 m., Montana 1510 m., Vermala 1680 m.).

Le funiculaire de Sierre à Montana est le plus long de la Suisse. La ligne est construite en 2 tronçons; le premier tronçon a une longueur de 2350 m. et une pente maxima de 49 % et le second une longueur de 1800 mètres et une pente maxima de 40 %. La ligne a été construite en deux tronçons parce que la configuration du terrain rendait la construction en un seul tronçon impossible; en outre la longueur de 4200 mètres devenait beaucoup trop considérable pour un seul câble; enfin deux tronçons présentent le grand avantage de permettre de doubler la capacité de transport de la ligne qui est de 100 voyageurs par heure.

La ligne est organisée non seulement pour le transport des voyageurs, mais également pour celui très important des marchandises et bagages; des installations spéciales complètes ont été prévues pour cela.

Les treuils qui actionnent les câbles du funiculaire sont commandés par des moteurs électriques; les usines de la commune de Sierre, à Vissoie dans le Val d'Annivier, fournissent le courant nécessaire.

Innovation dans le chauffage par l'Électricité

Une découverte vient d'être faite dans le chauffage au moyen de l'électricité.

Un Valaisan, chef Electricien dans une usine du canton, vient de construire quelques fourneaux en pierre ollaire chauffables par le moyen du courant électrique avec une dépense de 75 % moindre qu'avec les appareils connus jusqu'à ce jour qui avaient l'inconvénient de dépenser beaucoup et de rendre ce mode de chauffage presque impossible.

Ces appareils peuvent être branchés sur n'importe quelle tension secondaire d'éclairage, il suffit d'indiquer le nombre de volts de l'éclairage de son réseau.

Avec une dépense de 180 watts, on chauffe convenablement une chambre ordinaire; 360 watts chauffent une très grande pièce.

Ce genre de fourneau a un style très agréable et peut servir de garniture de cheminée ou de tout autre meuble.

La pierre ollaire n'a plus besoin d'être vantée sur ses propriétés sanitaires comme chauffage; elle est recommandée pour cet emploi par les plus grandes sommités médicales.

Il peut être construit des dérivés de ce modèle à l'infini soit comme cruche de lit, chauffe-pieds, chauffe-plats, etc.

Les personnes que cette innovation pourrait intéresser n'auront qu'à s'adresser au journal qui fera parvenir au constructeur de l'appareil (qui tient à garder, momentanément, l'incognito), tous les renseignements qu'ils auraient à lui demander.

Ecrire sous les initiales C. M. 180 au bureau du journal.

Le Lœtschberg et les C. F. F.

Le partage du trafic entre les chemins de fer fédéraux et la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises est maintenant chose faite. Samedi dernier, le Conseil d'administration des C. F. F. a approuvé sans opposition la convention passée à ce sujet entre la Compagnie et la Direction générale. La convention n'a pas besoin, pour entrer en vigueur, d'être approuvée par les Chambres, et

la ratification de la part de la Compagnie ne fait aucun doute.

En effet, le correspondant bernois du *Temps* n'exagère pas lorsqu'il déclare que « cette convention est considérée comme un gros succès pour la Compagnie du Lœtschberg et la diplomatie bernoise ». Nous croirions abuser de la patience de nos lecteurs en leur résumant le rapport touffu et enchevêtré de la Direction générale à ce sujet. (Peut-être le rapport de la Cie du Lœtschberg sera-t-il plus accessible au public). Rappelons cependant qu'aucune discussion ne pouvait surgir touchant le transit de la Cie de l'Est avec l'Italie. En revanche les C. F. F. admettraient-ils qu'une partie du trafic de Bâle sur l'Italie fût dirigée sur le Lœtschberg? Telle était la grande inconnue, et peu de Bernois auraient parié pour l'affirmative. Néanmoins c'est ce qui est arrivé, puisque la convention prévoit l'acheminement par le Lœtschberg du transit de Bâle à Gènes.

Jusqu'à présent, la diplomatie bernoise, dans son différend avec les C. F. F. au sujet du Lœtschberg, a marché de succès en succès. L'effet moral produit par cette dernière convention ne pourra que l'encourager et conquérir dans ce domaine de nouveaux lauriers.

Encore un décès de militaire.

Il est mort à l'hôpital de Sion le soldat Joseph-Albert Rossier, de Mase, du bat. 88. Rossier est mort du typhus. C'est le second cas. Cinq autres soldats sont atteints du typhus, et en ce moment une vingtaine de soldats sont encore soignés à l'hôpital. Le lendemain des manœuvres, il y en avait plus de 60.

A propos de nos agents d'affaires. — (Corresp.)

Sous ce titre, un correspondant du *Nouvelliste*, probablement un aspirant à la profession d'agent d'affaires, voudrait qu'à l'instar de nos voisins du canton de Vaud, le canton du Valais réglemente cette profession. Nous admettons pleinement sa manière de voir. Ce n'est que juste, et il est même d'intérêt public que les personnes qui agissent pour autrui, possèdent les qualités nécessaires à leur profession.

Avant l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les poursuites, la profession de procureur-agent d'affaires était régie, en Valais, par la loi du 24 Mai 1876, et l'arrêté du 13 Octobre 1882. Pourquoi ces prescriptions ne seraient-elles pas remises en vigueur, puisque la loi fédérale, loin de supprimer cette profession, l'a rendue plus nécessaire?

Tout le monde trouverait son compte: les agents d'affaires verraient le prestige de leur profession relevé, l'Etat percevrait des taxes industrielles plus nombreuses et le public aurait au moins la certitude de confier ses affaires en de bonnes mains.

Un vieil agent d'affaires.

Viande argentine et fromage suisse

Bon lit dans *La Prensa*, journal de Buenos-Aires :

« Le consul général de la République argentine en Suisse a adressé une note à notre ministre de l'agriculture, sollicitant un rabais des droits imposés à l'importation des fromages étrangers, afin de faciliter, par une concession anticipée, ses démarches en vue de l'introduction de nos viandes en Suisse.

La requête, soumise à l'information de qui de droit, fut l'objet d'un rapport favorable.

Ce rapport approuve la démarche de notre consulat en Suisse. Il admet que les droits qui grèvent actuellement à l'importation les fromages étrangers pourraient être diminués sans préjudice pour le fisc, parce que la différence serait facilement convertie par le surcroît d'importation qui ne manquerait pas de s'en suivre, d'après l'opinion consignée dans le rapport, étant donné notre condition de pays gros consommateur de cet article. Le rapport propose donc de réduire à 50 centimes par kilogramme, c'est-à-dire de 50 pour cent le droit sur les fromages. Cette diminution, en apparence excessive, se justifierait par celle que, selon les informations du consulat, on attend de la part du gouvernement suisse pour l'introduction des viandes argentines et qui serait de 60 pour cent, car on s'attend à l'établissement d'un droit de 10 francs les 100 kilogrammes pour nos viandes, au lieu de 25 qu'elles paient actuellement.

On sait que les Chambres ont maintenu le droit de fr. 25. Nous ne savons si le gouvernement fédéral a été informé de la proposition d'abaissement du droit sur les fromages à l'entrée en Argentine.

CONTROLE ET STATISTIQUE des expéditions de vins-moûts du 12 au 25 septembre 1911

Gares	Nombre de fûts	Quantité de litres	Degré moyen
Charraz-Fully	101	64881	72 à 79
Monthey	14	10570	71 à 76
Martigny	191	100701	72 à 74
Riddes	80	44680	70 à 85
Ardon	63	30965	80 à 84
Salquenen	4	660	80 à 83
	453	252457	

Le temps.

C'est à l'équinoxe d'automne que nous devons la pluie qui a mis fin aux fortes chaleurs de l'été. La température a subi une baisse et oscille maintenant autour de la normale.

Rappels qu'il y a astronomiquement deux équinoxes : l'équinoxe de printemps et l'équinoxe d'automne. Le premier a lieu lorsque le soleil traverse l'équateur en remontant de l'hémisphère austral vers le nord, ce qui se produit vers le 21 mars; le second a lieu quand le soleil traverse l'équateur en redescendant du tropique du Cancer, vers le 23 septembre. A ces deux époques comme le soleil décrit l'équateur dans sa révolution diurne, les jours sont sensiblement égaux aux nuits sur toute la terre.

Comme le soleil se meut d'ailleurs avec plus de vitesse dans la partie septentrionale de l'écliptique que dans l'autre, il y a environ huit jours de moins de l'équinoxe d'automne à celui de printemps que de celui de printemps à celui d'automne. Pour déterminer le jour précis de l'équinoxe, à son approche traditionnelle, les astronomes prennent la hauteur du soleil à midi: si elle est égale au complément de la latitude du lieu où l'on se trouve, c'est bien l'équinoxe; s'il en est autrement, la différence donne la déclinaison du soleil.

Il y a généralement de grandes marées et des coups de vent aux approches des équinoxes ainsi que des variations météorologiques accentuées dont les marins tiennent grand compte. On en redoute assez souvent les violences. Mais si en cette année ultra-sèche de 1911 elles se sont manifestées par de belles chutes d'eau, on peut être certain que personne ne s'en plaindra.

Attention aux pick-pockets.

Lundi, jour de foire à Martigny-Ville, dit le *Contédéré*, des pick-pockets ont tenté d'exercer leur coupable industrie; ils avaient jeté leur dévolu sur deux citoyens qu'ils supposaient le portefeuille bien garni; mais heureusement leurs tentatives ont pu être déjouées à temps; aussi les malandrins s'empresèrent-ils de décamper sans demander leur reste.

Salvan. — Tir.

Le tir de Salvan a pleinement réussi malgré le mauvais temps. Les tireurs ont été nombreux. Aussi le Comité de la Cible et la population de Salvan leur sont-ils reconnaissants de cette marque de sympathie confraternelle.

Voici les principaux résultats du tir :

Bonheur

1^{er} prix: Gross Auguste; 2^{me} prix: Revaz Arthur; 3^{me} prix: Décaillon Clément; 4^{me} prix: Coquoq Gaspard, boulanger; 5^{me} prix: Fournier Adolphe.

Trient

1^{er} prix: Mottier Ernest, Vernayaz; 2^{me} prix: Bochatay César; 3^{me} prix: Coquoq Elie; 4^{me} prix: Simonetta Jules; 5^{me} prix: Décaillon Eugène.

Cible: Société

1^{er} prix: Fournier Henri; 2^{me} prix: Fournier Maurice; 3^{me} prix: Gay-Balmaz Ferdinand; 4^{me} prix: Coquoq Jean; 5^{me} prix: Gay Camille.

Cible: Salvan

1^{er} prix: Revaz Arthur; 2^{me} prix: Décaillon Eugène; 3^{me} prix: Lonfat Eugène, Finhaut; 4^{me} prix: Lugon Justin, Finhaut; 5^{me} prix: Coquoq Elie.

Les adjuvants culinaires.

Il y a des maîtresses de maison et des chefs de cuisine qui affirment, non sans une certaine fierté: « Dans ma cuisine jamais on ne recourt à des adjuvants ». Ce mépris des préparations auxiliaires est-il vraiment le signe d'une connais-

sance très approfondie de l'art culinaire? Certainement pas toujours; dans un cas même, c'est précisément la preuve du contraire. Il s'agit du cas où les intéressés en question comptent également le Liebig parmi les produits dont on peut se passer. Par ce fait ils avouent qu'ils ne savent pas cuisiner rationnellement, car l'extrait de viande Liebig fournit instantanément le bouillon nécessaire à tout moment dans la préparation des mets. Il le fournit au tiers du prix du bouillon provenant de viande de boucherie, sans perte de temps et sans frais de chauffage spécial.

Bouchons et Vins

Tous ceux qui ont l'expérience de la manutention des vins savent l'influence considérable qu'exercent les bouchons sur les qualités des vins en bouteilles. Chaque praticien pourrait citer nombre de faits d'observation courante établissant l'action désastreuse de mauvais bouchons: le vin vieillit trop vite, donne un dépôt abondant, ou encore il perd sa finesse au contact du liège qui semble avoir absorbé le bouquet; le plus souvent le délicat parfum du vin est masqué par un goût de moisi qui donne également une saveur répugnante ou bien ce sont encore des goûts anormaux emmagasinés par le liège et cédés ensuite au vin.

La série de ces goûts est pour ainsi dire indéfinie: chlore, laissé par le passage des bouchons au bain d'hypochlorite; créosote, goudron, etc., etc., absorbés accidentellement par le liège pendant le transport des balles, la conservation dans les locaux, magasins, les transports avec toutes sortes de produits à odeurs fortes. Ce serait le cas de rappeler nombre de préparations destinées à améliorer le liège, à le conserver, à le désodoriser, et qui souvent ont été causées de pertes de vins par des goûts imprévus.

Pour bien se rendre compte de l'influence du liège sur le vin, il est nécessaire de connaître la constitution même du liège. Cette partie de l'écorce du chêne-liège est un tissu comparable à la moelle du sureau, c'est-à-dire formé de cellules vides ou plus exactement remplies d'air; les parois solides des cellules qu'on ne peut voir qu'au microscope, occuperaient environ le cinquième du volume du liège si on pouvait les rapprocher pour expulser tout l'air. Cette constitution explique comment il est facile de comprimer le liège dans les machines à boucher. L'élasticité des parois des cellules lorsqu'elles sont gorgées d'eau ou à chaud permet de se rendre compte pourquoi le liège reprend dans ces conditions son volume primitif, quand la compression le déformant a cessé.

On conçoit dès lors comment le liège, de même que tous les corps poreux, absorbe et emmagasine les odeurs qu'il cède ensuite aux liquides avec lesquels il est en contact; c'est ainsi que les goûts de moisi persistant à l'intérieur des bouchons, passent dans le vin après un intervalle de vingt jours à un mois par dissolution progressive dans le vin qui remplit les cellules du liège à partir du miroir ou face du bouchon mouillée par le vin.

Cette porosité du liège est telle que si elle empêche le liquide de s'échapper autrement que par une évaporation lente, elle laisse néanmoins les gaz traverser le liège; c'est ainsi que l'oxygène de l'air pénètre peu à peu dans le vin pour le faire vieillir; c'est aussi de cette manière que des odeurs extérieures peuvent s'introduire dans le vin après avoir traversé le liège.

On voit donc que le vieux procédé de recouvrir le col des bouteilles d'une couche de cire n'a pas seulement pour but de mettre les bouchons à l'abri des moisissures, il sert encore à constituer une enveloppe imperméable protectrice du vin contre les odeurs extérieures. La cire protège encore le liège contre diverses larves, les acariens, amateurs de vin et qu'attirent les quelques gouttes que laisse parfois suinter un bouchon quand la température s'élève; nous avons même vu des bouchons être rongés par des souris suivant la fissure suivie par le vin, ce qui tendrait à établir qu'elles partagent, avec nombre d'espèces variées, un goût spécial pour les boissons fermentées.

Doit-on choisir des bouchons longs ou des bouchons courts? Il est certain que

les échanges gazeux entre le vin et l'atmosphère doivent être d'autant plus ralentis que les bouchons seront plus longs; il paraît donc indiqué de prendre des bouchons d'autant plus longs que le vieillissement doit être plus lent; cependant, en pratique, de si nombreuses causes agissent sur le développement du bouquet par le vieillissement, qu'il n'y a pas à compter beaucoup sur cette influence de la longueur du liège.

Il ne suffit donc pas de boucher les bouteilles de vin avec n'importe quels bouchons, il faut choisir les bouchons n'apportant aucun goût au vin, sans trous de vers; en général, ce sont les plus chers, qui ont été soumis à des triages répétés par des ouvriers spéciaux qui donnent le moins de goûts anormaux et de recouleses.

Il faut encore conserver ces bouchons à l'abri de toute odeur avant leur emploi et déposer les bouteilles, après le bouchage, couchées et éloignées de tout corps odorant.

Message

du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la modification de la concession du chemin de fer électrique de *Monthey à Champéry* et à *Morgins*.

Monsieur le président et messieurs.

Par requête du 26 mai 1911, le conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer de Monthey à Champéry et à Morgins a présenté une demande tendant à obtenir que la concession, accordée le 30 mars 1900 (*Recueil des chemins de fer* XVI, 78), renouvelée et modifiée le 26 avril 1902 (*Ibid.* XVIII, 91), puis modifiée de nouveau le 1^{er} juillet 1905 (*Ibid.* XXI, 196), fût modifiée derechef dans le sens du relèvement des taxes pour le transport des voyageurs et des bagages.

Le requérant expose en substance ce qui suit :

Les recettes pour le transport des voyageurs ont été, pendant l'exercice 1909, de fr. 104,178.05 et celles provenant du transport des bagages, des marchandises et des animaux vivants de fr. 40,603.13, soit, en totalité, de fr. 144 mille 781.18.

La recette du trafic-voyageurs représente donc, en nombre rond, le 72 % des recettes totales d'exploitation.

Les dépenses ont été, pour le même exercice, de fr. 186,049.03 (fonds de renouvellement non compris). Le déficit d'exploitation est donc de fr. 41,267.85. En attribuant le 72 % de ce déficit au trafic-voyageurs, on obtient une somme de fr. 29,712.85, soit 29,000 fr. en nombre rond.

La recette pour le transport des voyageurs étant de fr. 104,178.05, l'augmentation à obtenir sur ce trafic serait donc de 28 %, qu'on arrondirait à 30 %.

Les taxes maximales actuelles de 2^e et 3^e classes étant respectivement de 40 et 25 centimes (art. 16 modifié par arrêté du 1^{er} juillet 1905) seraient portées, en les majorant de 30 %, à 52 et 33 centimes par kilomètre de voie-fermée.

Le requérant désire aussi pouvoir augmenter la recette provenant du trafic des bagages.

La base de taxe actuelle est par kilomètre effectif et par 100 kilogrammes de 15 centimes. La compagnie désire que cette base soit portée à 30 centimes.

En conséquence de l'exposé qui précède, le 1^{er} alinéa de l'article 16 de la concession serait modifié de la manière suivante :

« La compagnie est autorisée à percevoir, pour le transport des voyageurs, des taxes dont le maximum est fixé comme suit par kilomètre de voie fermée :

- en 2^e classe 52 centimes,
- en 3^e classe 33 centimes.»

Le 4^e alinéa dudit article recevrait la teneur suivante :

« Les autres bagages peuvent être soumis à une taxe dont le maximum est fixé à 30 cent. par 100 kilogrammes et par kilomètre. »

Le Conseil d'Etat du canton du Valais, invité à émettre son préavis sur la modification de concession dont il s'agit, a répondu, par lettre du 5 août 1911, qu'il n'avait pas d'opposition à formuler.

N'ayant pas non plus d'objections à

soulever contre l'élévation des taxes prévue, nous recommandons à votre approbation le projet d'arrêté qui fait suite au présent message.

Décisions du Conseil d'Etat

Pour Grimentz.

Le Conseil d'Etat approuve le plan pour l'installation d'une laverie à Grimentz, présenté par la société fermière des mines du Val d'Anniviers, moyennant certaines réserves.

Homologations.

Il homologue les actes ci-après modifiant la concession, en faveur de la société de la Lonza, des forces motrices de la Viège: par la commune de St-Nicolas, des actes du 21 Juillet et du 31 Octobre 1910; par la commune de Randa, des actes du 21 Juillet et du 31 Octobre 1910.

Ban.

Il est porté un arrêté modifiant l'arrêté de ban du 2 Août 1911 contre les alpages de la commune de Zwischbergen.

Pour Sierre.

L'usine électrique de la commune de Sierre, à Vissoie, est placée sous le régime de la loi fédérale sur les fabriques.

Pour Monthey.

Est approuvé le plan pour l'établissement d'un nouveau gazomètre, présenté par l'Usine à gaz de Monthey.

Pour Loèche.

M. Félix Donazzola est autorisé à changer l'enseigne de son établissement à la Souste « Hôtel de la Souste » en celle de « Hôtel de la Souste et de la Gare ».

Inspecteur scolaire.

M. Meillard Joseph, ancien instituteur à Bagnes, est nommé inspecteur scolaire pour le district d'Entremont, en remplacement de M. le chanoine de Cocatrix, démissionnaire.

Gazette de la Campagne

SITUATION. — Il est tombé un peu de pluie encore cette semaine et, bien qu'insuffisante encore, elle apportera au sol l'humidité nécessaire pour que prairies, betteraves et autres récoltes d'arrière-saison en puissent profiter.

Les semences pourront aussi se continuer dans de meilleures conditions.

La vigne elle-même profite de l'humidité tant désirée, et la vendange est renvoyée en beaucoup d'endroits à la semaine prochaine, soit aux premiers jours d'octobre.

GRAINS ET FARINES. — Les cours des blés ont un peu fléchi sur les marchés américains, durant la dernière semaine. Par contre coup, la baisse s'est fait sentir sur la plupart des marchés européens.

Les hauts prix relevés pour le blé sur les marchés de la Suisse romande et s'élevant jusqu'à 27 fr. en certaines localités, s'entendent pour des blés de semence soigneusement triés. Pour les blés de mouture, la meunerie dépasse difficilement le prix de 22 fr. Aussi beaucoup d'agriculteurs, en présence des hauts prix des autres grains pour fourrage, maïs, orge, etc., et surtout des tourteaux, vont-ils employer leurs blés moulus bruts à l'affouragement de leurs bestiaux.

VINS. — On parle de plus en plus des prix des vins nouveaux, à mesure qu'on approche du moment de la cueillette. Celle-ci est un peu reculée, et, contrairement à ce que nous disions dans notre dernier bulletin, ne se généralisera pas encore cette semaine.

Le gros événement de la semaine a été la mise de Morges, qui sert de base, comme on sait, à la conclusion de nombreux marchés, tant dans le district de Morges que dans le canton de Vaud et les cantons voisins. Pour beaucoup, la mise n'a pas donné de résultat. Le prix obtenu de 58 cent. par la municipalité est celui d'une vente de 80,000 litres faite de gré à gré. Quoi qu'il en soit, le tirage entre marchands et vendeurs, qui est plus grand cette année que d'ordinaire, n'a pas été rompu par la mise, et les affaires s'entament difficilement.

Le Valais a bénéficié de la résistance du commerce aux prétentions des producteurs vaudois. Avec des stocks de l'année dernière il a montré son désir

de les écouler en émettant des prétentions très raisonnables. Il en est résulté une tendance à la hausse. Après avoir été fixé à 20 fr., le prix de la brantée a passé à 22 et 23 fr. et celui du litre de moût à 55 centimes. On pense que le prix moyen s'y établira autour de 54 pour le moût et de 21 à 22 fr. la brantée de vendange.

En ce qui concerne le vignoble de La Côte on sait que les marchands ont décidé de payer de 60 à 63 cent. alors que les producteurs demandent 70 cent.

Dans le canton de Neuchâtel l'Association du commerce des vins en gros offre de 55 à 60 fr. de la gerle de vendange blanche, et 80 à 85 fr. de celle de rouge.

La commune de Neuchâtel a vendu sa récolte du Landeron 65 fr. la gerle (100 litres) de vendange.

Dans le canton de Genève on a fait quelques ventes au prix de 52 et 53 à ceux qui fixaient la valeur des vins nouveaux entre 50 et 55 cent.

VIANDE. — Le bétail de rente et de premier choix pour la boucherie n'a pas encore subi de baisse, mais les qualités secondaires ont vu leurs prix diminuer quelque peu.

En quelques localités la boucherie a pu déjà annoncer une baisse des prix de détail pour le 1^{er} octobre. A La Chaux-de-Fonds on abaissera le kilog de 10 centimes, à Neuchâtel de 20 cent.

FRUITS. — La récolte des pommes et des poires est considérée comme minime, en Suisse, et d'exportateurs que nous étions, nous deviendrons importateurs. L'Italie, plus favorisée, aura une bonne récolte. Par contre, celle de l'Allemagne laisse à désirer. On demande actuellement de 10 à 11 fr. les 100 kilos des pommes à cidre; les poires sont plus demandées et on parle de 13 à 15 fr. les 100 kilos.

STATISTIQUE DES MARCHÉS

Foire de Vald'Illicz

23 Septembre 1911

	Vendus	plus bas	plus élev.
	fr.	fr.	fr.
Taureaux reprod.	1	385	—
Vaches	72	500	850
Génisses	20	450	800
Veaux	8	200	300
Moutons du pays	45	15	48
Chèvres	8	20	35

Fréquentation de la foire: Très bonne. Beaucoup de marchands étrangers. Police sanitaire: Bonne.

Dernier Courrier



MORT de Sa Grandeur Monseigneur Deruaz

Sa Grandeur Monseigneur Deruaz est mort aujourd'hui, mercredi, vers les midi, sans grande souffrance et sans agonie.

C'est une grosse perte pour le diocèse de Lausanne et Genève dont il était le chef vénéré et aimé.

Sa Grandeur était dans sa 86^{me} année. Nous reviendrons sur cette belle et sainte vie tout entière consacrée au Seigneur.

L'ensevelissement aura lieu samedi, à 10 heures.

R. I. P.

NEURALGIE MIGRAINE, INSOMNIE, Maux de tête KEFOL
Seul REMÈDE SOUVERAIN
Boite (10 poudres) 50 Ch. Rousselle, ph^{re}, Genève
Toutes Pharmacies Neuvale, KEFOL

A louer un appartement

à St-Maurice. — S'adresser à Camille Coutaz, Combustibles, St-Maurice. 429

Etude de l'Avocat et Notaire
Jules Morand à Martigny-Ville
 Bureaux transférés à partir du 20 septembre
 Rue des Hôtels, maison Morand 1er étage.
 Prêts hypothécaires — Assurances. 850

Houilles - Cokes - Anthracites - Briquettes
 de toutes provenances pour l'usage domestique et l'industrie.
 Spécialités pour Hôtels — Arrangements
 Expéditions directes de la mine ou de nos chantiers.
 Gros — Les Fils FATH, Vevey — Détail
 Téléphone 72. Tous renseignements et prix à disposition 1239

Usine de la Raisse, Aigle
 Téléphone — Maison fondée en 1893 — Téléphone
Paul DALLOZ, propriétaire
 Spécialités : Lames à planchers — Planchers bruts, rainés, crévés, à battues — Lames à plafonds — Moulures en tous genres — Soubassements — Lattes à tuiles — Liteaux à plafonds — Lambourdes. — Charpentes sur devis — Boiseries pour chalets. — Plateaux — Planches — Feuilles pour menuiserie. — Prix spéciaux par wagons. 1238
Caisses pour expédition

Comme **Dépuratif**
 Exiger la **Véritable Salspareille Model**
 Le meilleur remède contre boutons, dartres, épaississement du sang, rougeurs, maux d'yeux, scrofules, démangeaisons, gouttes, rhumatismes, maux d'estomac, hémorroïdes, affections nerveuses, etc. — La Salspareille Model soulage les souffrances de la femme au moment des époques et se recommande contre toutes les irrégularités. Nombreuses attestations reconnaissantes. Agréable à prendre. — Un flacon fr. 3.50, demi bout., 5 fr. une bouteille une cure complète), 8 fr. 1185
 Dépôt général et d'expédition : **Pharmacie centrale**, rue du Mont-Blanc, 9, Genève.
 En vente dans toutes les pharmacies

Collège Maria-Hilf
 à Schwyz (Suisse)
 L'ancien collège international de Schwyz, reconstruit selon les exigences les plus modernes, comprend :
 1. Des cours préparatoires pour apprendre la langue allemande.
 2. Des cours commerciaux avec diplôme de gouvernement. (Comptabilité, calcul, commerce, banque, bourse, poste, douane, sténographie, dactylographie etc.)
 3. Des cours techniques avec licence d'admission au polytechnicum.
 4. Des classes de gymnase et lycée avec licence fédérale.
 Pour informations et programme, s'adresser à la Direction 1269

Solothurner Zeitung
 JOURNAL QUOTIDIEN LE PLUS IMPORTANT DU CANTON de SOLEURE
 La « Solothurner Zeitung » est répandue dans tout le canton et les cantons limitrophes, le Jura etc.
 Numéro spécimen gratis
 Devis fournis sur demande par :
l'Agence Haasenstein & Vogler
 Lausanne et ses succursales.

Imprimerie St-Augustin
 Impressions en tous genres, pour commerce et industrie

PEPINIERES
 Plus de 55.000 sujets greffés
 Grand choix de Abricotiers, pommiers, poiriers, pêchers, cognassiers, cerisiers (8 variétés). Hautes et basses tiges, pyramides, palmettes, gobelets, cordons. 1287
Variétés d'élite garanties
 S'inscrire de suite pour abricotiers, plus que 2500 sujets pour la vente d'automne.
CONIFERES, plantes grimpanes et d'ornement
 Peupliers frênes, érables, osiers,
 TÉLÉPHONE frainières gros fruits. TÉLÉPHONE
Ch. PETER, Domaine des Illes, Martigny

Une jeune fille catholique
 sachant le français, propre et active, ayant un peu de service, est demandée pour aider aux travaux d'un petit ménage. S'adres. Mme Maxime Reymond, 3 Avenue de Colonges. Lausanne. 873

On demande pour s'aider dans un ménage de la campagne **une forte fille**
 de 18 à 20 ans; gage frs 25 par mois; s'adres. chez Jules Coquerand, Bercher. Entrée de suite. 875

Fournitures pr. faire soi-même **du vin blanc de ménage**
 d'excellente qualité, conforme à la loi. Paquets pour 100, 150, 200 litres à frs 8.— par 100 litres franco (sans sucre) Albert Margot, fabrique de vin Lausanne. 874

Protégez l'Industrie du Pays
 Martigny-Ville **Fabrique de Meubles** Martigny-Ville
 Même Maison Grands Magasins Avenue de la gare
 Toujours en stock un grand choix de meubles tels que : salons, salles à manger, chambres à coucher, lits en fer, meubles fantaisie, divans, canapés, fauteuils, rideaux, lingerie, plumes et duvets, tapis, linoleums, milieux de salons, malles, valises, glaces, tableaux, chaises etc, à des prix très raisonnables. 1273
 Se recommandent : FAVRE, frères.

Le pensionnat du Père GIRARD
Internat du Collège St-Michel Fribourg (Suisse)
 admet les étudiants du Lycée, des deux gymnases, de l'Ecole supérieure de Commerce et du Cours préparatoire Prospectus gratis par le P. Préfet.

Le Nouvelliste
 est en vente à la première heure aux kiosques des gares de
 Brigue | Aigle | Fribourg | Yverdon
 Sion | Montroux | Genève | Neuchâtel
 Martigny | Vevey | Romont | Payerne
 St-Maurice | Lausanne | Bulle

5 ct. le numéro

VEVEY — Joseph Gauverit — VEVEY
Commerce de Cuirs
 Cuir fort, vache lissée, croupon d'empeigne. Cuir noir, veaux, débris de veaux, outillage, formes, clouterie, bois de socques, crèmes, graisses, cirages. fournitures en tous genres pour cordonniers. — Gros — Détail — Livraison consciencieuse.
 — Machines à coudre — Räder — Gritzner — Wertheim — Durkop — Phoenix — Vibrante. — Aiguilles de 1^{re} qualité et pour tous les systèmes — huiles — accessoires. Réparations — Sur présentation des pièces usagées se charge de tout remplacement. Envois d'échantillons et de prix-courants sur demande.

FORTE FILLE
 sachant cuire, est demandée de suite chez le Dr Burnens à Cheseaux, près Lausanne. 868
 Un **jeune homme** cherche une place de **GARÇON** de cuisine ou d'office
 S'adr. au Nouvelliste. 424

On demande **une jeune fille**
 pour aider dans un petit ménage. S'adres. Mme Barlet, fleuriste, Montreux. 419

L'agence de placement A. Luy, Montreux, maison de confiance la plus ancienne sur la place **demande** femmes de chambre, cuisinières à café, filles d'office et de cuisine et pour tout faire dans familles, garçon d'office et de cuisine. 420

Derniers BILLETS
LOTÉRIE de l'Engadine
 Tirage 30 sept. 1911 405
 à la **Librairie Marschall**, Martigny. — Envois contre remboursement.

Pour les Vendanges
 Excellent **FROMAGE FILSITER** pâte tendre assez salée en pièces de 5 kilos environ : Qualité *toute grasse* : 1.85 k. » *quart grasse* : 1.35 k. Franco, valeur en rembour. Pour plusieurs pièces à la fois, conditions spéciales. 423
Jules Pasquier, Fribourg.
 Nota. — Le fromage Filsiter remplace bien le bon fromage du Valais auquel il ressemble.

Extremement nourrissante,
 de digestion aisée, de goût très agréable et pas trop sucré, facile à préparer et d'emploi peu onéreux, la farine lactée Galactina est de l'avis des médecins spécialistes l'aliment le plus recommandable pour les bébés.
 Se méfier des contrefaçons et exiger sur la boîte le nom de Galactina. Fr. 1.30 la boîte. 1222

On demande p. entrer de suite **GENTILLE et SÉRIEUSE** **Sommelière de café** une forte **filles de cuisine et une fille** pour aider partout. S'adres. Hôtel National, Martigny.

Escargots
 sont payés fr. 20 à 30 le mille. Renseignements gratuits. 872
 Maison Albin RoCHAT, Charbonnières Suisse

On demande **une jeune fille**
 active, propre, sérieuse et sachant faire une bonne cuisine et cuisinant les travaux de ménage. Bons gages. Entrée dès fin septembre. S'adr. à la Rédaction du Nouvelliste qui indiquera. 396

FOULON LEMANIA
 Préparation rapide, approfondie, appropriée à la **Stabilité**
300 élèves en 2 ans 1/2
 95% de succès.

Un bon Bouillon
 est ce qu'il y a de meilleur et de plus salubre comme stimulant. Grâce au **Bouillon MAGGI en Cubes**
 Marque "Croix-Etoile"
 chacun peut désormais en avoir quand ça lui plaît.
 Un cube dissous dans l'eau chaude donne, en moins de rien, une tasse de délicieux bouillon, coûtant seulement **5 cts.**

Matériaux de construction
 Fabrique de carreaux pour dallages et de tuyaux en ciment
Gétaz & Romang
 Vevey et Lausanne
 Dallage et revêtements céramiques. Appareils sanitaires pour W.-C., Bains, etc. 1183

La Gazette de Cologne
 (Kölnische Zeitung)
 a confié à notre maison sa représentation générale pour la Suisse, l'Italie et le Midi de la France. — Nous recommandons ce journal de réputation universelle aussi bien pour sa publicité qu'au point de vue des abonnements. Numéros spécimens à disposition. — Propositions et devis sur demande et gratis. 1283
Agence de publicité Haasenstein & Vogler

NICOLLIER-TROLLER & Co
VEVEY
MARCHANDS DE FER
Fournitures générales
 pour l'INDUSTRIE et la CONSTRUCTION 1042

Café - Restaurant A vendre
 L'avocat H. de Werra, à St-Maurice, au nom de l'hoirie de **Gustave Lorétan**, exposera en vente par voies d'enchères publiques, au Café Central, à St-Maurice, le **dimanche, 1^{er} octobre prochain, à 2 heures de l'après-midi**, le **Café-Restaurant Central, à St-Maurice** comprenant : salles pour restauration, appartement avec dépendances, jeux de quilles et jardin. Les conditions seront lues avant l'ouverture des enchères. 428

Widmann & Cie
FABRIQUE DE MEUBLES
 (près de l'église prot.) **Sion** (près de l'église prot.)
 Ameublements complets d'hôtels, pensions, villas, restaurants, etc.
 Grand choix de mobilier de chambre à coucher, salon, chambre à manger.
 Glaces, tapis, rideaux chaises de Vienne, coutil, crin animal et végétal. 1168
 Marchandise de choix. — Prix avantageux.

PIANOS & HARMONIUMS
 bon marché garantis plusieurs années livrés franco recommandent 1003
Hug & Cie, Bâle
 Références : M. A. SIDLER, prof. de Musique, St-Maurice.

On demande **une jeune fille**
 sachant faire la cuisine, gage 40 fr. par mois. Entrée de suite, ou à convenir. Adresse : Hôtel de Ville, Bex. 425

A louer campagne
 de suite avec ou sans bétail une campagne à proximité des chemins de fer et bateaux à vapeur de la contenance de neuf milles perches. Pour tous renseignements s'adresser à **Curdy Alexander, Bouvellet**. 886

La Société de laiterie de Lavey engagerait **un fruitier** pour l'hiver 1911-1912. Prendre connaissance des conditions et déposer les soumissions chez M. Lucien Cheseaux président, pour jeudi 5 octobre. 127

La Charcuterie F. Stritzel
 Lausanne expédie franco contre rembourser, par poste ou chemin de fer, de la bonne saucisse au foie et aux choux; saucissons. Marchandise de 1^{re} qualité. Se recommande. 869

Viande de Cheval
 J'envoie chaque jour par remboursement de la chair de cheval enfumée de 1^{re} qualité, sans os à 80 ct. la livre. Cervelas à 10 ct. la pièce C. Bürgisser, boucherie, Emmenthal près de Lucerne 859